

REUNION DU 30 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc, PEGUET Isabelle, AUBONNET Michel, BRETON Jean-Jacques, REBERGUE Ingrid, BUFFIN Valérie BUTTY Sylvain, CHARPIN Gilbert, MERCIER Ludovic, CHARRIER Stéphane, ALBERT Mireille, TRONCY Sophie.

ABSENTS EXCUSES : JAUZI Tiffany, MARQUES Romain, FAVRE Julie.

Madame PEGUET Isabelle a été désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Choix du Cabinet d'études qui sera en charge de la réalisation de la révision du schéma directeur d'assainissement.
- Choix de l'organisme bancaire pour contracter un emprunt pour l'achat du bâtiment de l'auberge.
- Choix de l'architecte pour la gestion des dossiers « extension salle de sports en salle de réunions- buvette » et « réhabilitation bâtiment auberge ».
- Demande subvention au département pour le programme de voirie 2020,
- Adhésion au groupement d'achat d'électricité et gaz élargie à d'autres énergies (bois, gaz propane...),
- Approbation de deux conventions à passer avec la Préfecture et le Département pour la transmission par voie électronique des décisions municipales (délibérations, arrêtés, budgets etc...).
- Questions diverses (report location « ilot facteurs » au 1^{er} décembre 2019).

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation, puis nomme Madame PEGUET Isabelle secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

➤ **CHOIX DU CABINET D'ETUDE QUI REALISERA LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire indique qu'un appel d'offres a été lancé sous forme d'un cadre mono-attributaire à bons de commande. Une partie du marché est un poste forfaitaire et la seconde partie est à « bon de commande » c'est-à-dire que les quantités des prestations ne sont pas connues au moment de l'établissement du marché mais le seront une fois l'étude en cours de réalisation.

4 cabinets ont répondu : ICA ENVIRONNEMENT, REALITES ENVIRONNEMENT, IRH INGENIEUR CONSEIL et ALTEREO. Les 4 offres ont été analysées et ont donné les résultats suivants :

ENTREPRISE	Valeur technique / 50 points	Prix / 40 points	Délai / 20 points	TOTAL des points	Classement
REALITES ENVIRONNEMENT	46,25	32,82	2,50	81,57	3
ICA ENVIRONNEMENT	46,25	40,00	10,00	96,25	1
IRH INGENIEUR CONSEIL	45,00	29,76	8,13	82,89	2
ALTEREO	45,00	27,10	5,78	77,88	4

Au vu du classement ci-dessus, basé sur les critères et pondérations fixés dans le règlement de la consultation, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le Cabinet ICA ENVIRONNEMENT classé en position 1, dont le montant des prestations s'élève à la somme de 16 900,00 € HT soit 20 280,00 € TTC pour la partie forfaitaire et à 21 320,00 € HT soit 25 584,00 € TTC pour la partie variable.

Le Conseil Municipal **DECIDE DE RETENIR** le Cabinet ICA ENVIRONNEMENT pour un montant de prestations de 16 900,00 € HT soit 20 280,00 € TTC pour la partie forfaitaire et à 21 320,00 € HT soit 25 584,00 € TTC pour la partie variable.

➤ **CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE AUBERGE.**

Monsieur le Maire précise que les démarches pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne auberge sont en cours, et pour financer l'achat, un emprunt s'avère nécessaire. Deux organismes bancaires ont été contactés : La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Mme PEGUET Isabelle, fait une analyse des deux offres reçues :

Pour un montant emprunté de 60 000,00 € deux durées sont proposées : 15 ou 12 ans.

Proposition Crédit Agricole

PRÊT	60 000,00 €	12 ANS	15 ANS
Taux		0,79%	0,89%
Échéances trimestrielles		1 311,42 €	1 069,35 €
	annuelles	5 245,68 €	4 277,40 €
Coût du prêt		2 948,11 €	4 160,71 €
Frais		60,00 €	60,00 €

Proposition Caisse d'Epargne

Taux		0,86%	0,96%
Échéances trimestrielles		1 316,95 €	1 074,92 €
	annuelles	5 267,80 €	4 299,68 €
Coût du prêt		3 213,60 €	4 495,20 €
Frais		150,00 €	150,00 €

Après avoir comparé les deux offres, le Conseil Municipal **DECIDE de CONTRACTER** un emprunt de 60 000 € pour une durée de 12 ans auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 0.79 % pour des échéances trimestrielles de 1 311,42 €.

➤ **CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA GESTION DES PROJETS EXTENSION SALLE DES SPORTS ET REHABILITATION ANCIENNE AUBERGE.**

Monsieur le Maire rappelle les deux projets suivants : l'extension de la Salle des sports consistant à la construction d'un local abritant une salle de réunions et une buvette pour les besoins de Cuinzier Jarnosse Basket, et la réhabilitation de l'ancienne auberge en vue de la proposer en gérance. Ces deux projets nécessitent l'intervention d'un architecte afin de respecter diverses normes. Deux cabinets d'architectes ont été contactés : HIATUS Atelier H 4 et AABT Agence d'Architecture Brosselard et Troncy. Les offres proposées par chacun sont les suivantes :

Pour l'extension de la salle des sports

- AABT : Phase étude de faisabilité (tranche ferme) : 4 788,00 € TTC
- Phase opérationnelle (tranche conditionnelle) : 17 760,00 € TTC
- Soit un montant total des honoraires : 22 548,00 € TTC

- HIATUS : Montant total des honoraires : 8 424,00 € TTC

Pour la réhabilitation de l'ancienne auberge :

- AABT : Phase étude de faisabilité (tranche ferme) : 7 668,00 € TTC
Phase opérationnelle (tranche conditionnelle) : 8.25 % HT du montant HT des travaux réalisés.
- HIATUS : 15 % du montant HT des travaux réalisés.

Le Conseil municipal **CONFIE** à HIATUS Atelier H4, le mieux-disant sur ce projet, la gestion de la construction de l'extension de la salle des sports et à l'AGENCE AABT, le mieux-disant sur ce projet, la gestion de la réhabilitation de l'auberge.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE FUTUR PROGRAMME DE VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire informe que la commission « voirie » s'est réunie et a fait une sélection des chemins qui mériteraient d'être réhabilités. L'entreprise THIVENT a été contacté pour l'établissement d'un devis, dont la somme s'élève à 49 170,50 € HT soit 59 004,60 € TTC. Monsieur le maire propose de déposer le dossier de subvention sur cette base. Puis après obtention de la subvention, le choix des chemins qui seront réhabilités se décidera ultérieurement et probablement étalés sur plusieurs années.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de déposer un dossier de subvention auprès du département sur la base d'une enveloppe de travaux de 59 004,60 € TTC. **NOTE** que le choix des chemins qui feront l'objet de travaux seront déterminés ultérieurement.

➤ **ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES AUPRES DU SIEL.**

Monsieur le maire explique que la commune adhère au groupement d'achat d'énergies par l'intermédiaire du SIEL, notamment pour l'électricité, qui permet d'obtenir des tarifs compétitifs directement négociés par le SIEL. Il nous est proposé d'élargir cette convention pour l'achat d'autres énergies (bois, granulés, etc...).

Le Conseil Municipal **SOUHAITE ADHERER** au groupement d'achat pouvant être élargie à d'autres énergies.

➤ **APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS AVEC LA PREFECTURE ET LE DEPARTEMENT POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES DE DECISIONS MUNICIPALES.**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement nous transmettons par voie postale, nos délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire, budgets. Nous avons la possibilité de faire ces transmissions par voie dématérialisée, pour mettre en œuvre cette procédure, une convention doit être signée avec la Préfecture, et une seconde avec le Département qui propose la mise à disposition d'une plateforme à titre gratuit pour les collectivités. Le coût pour la mise en œuvre du dispositif est de 60 € TTC.

Le conseil municipal **EST FAVORABLE** à la mise en œuvre de la procédure de dématérialisation des actes de décisions communales et **AUTORISE** le maire à passer une convention avec la Préfecture et le Département.

➤ **RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE**

Il avait été évoqué le projet de changement de canalisations dans le secteur du chemin du Canal, or après renseignements pris auprès de VEOLIA, ces derniers nous ont indiqués qu'un secteur était prioritaire car de très nombreuses casses se produisent. Il s'agit de deux canalisations situées au lieu-dit « La Scie » en limite avec la commune d'Arcinges. Le Cabinet ICA a réalisé une étude et indique que le montant des travaux de réfection des canalisations s'élèverait à 44 000 € HT. ICA ENVIRONNEMENT propose ses honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet à hauteur de 2 640 € TTC.

Le sujet n'ayant pas été prévu à l'ordre du jour, monsieur le maire demande au conseil municipal s'il souhaite rajouter ce sujet et de délibérer.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de rajouter ce sujet à l'ordre du jour et **ACCEPTE** les honoraires du Cabinet ICA ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 640 € TTC au titre de la mission de maîtrise d'œuvre et la poursuite du dossier.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Location local « ilot facteurs » :

Monsieur le Maire informe que le local destiné à recevoir un « ilot facteurs » devait être loué par la Poste dès le 1^{er} octobre, mais pour des raisons administratives la date de location est reportée au 1^{er} décembre 2019.

Clés bâtiments :

Le conseiller municipal en charge de ce dossier, explique qu'il a rencontré un prestataire pour revoir le système de gestion des clés de la salle des sports. Devant le coût important, il est proposé par le prestataire de faire un nouvel inventaire en incluant également les clés des bâtiments communaux. Une rencontre va avoir lieu dans les prochains jours.

La séance est levée à 21 h 00

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 4 décembre 2019